

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHANCIA

Séance du lundi 3 avril 2023

<p><u>Nombre de conseillers</u> :</p> <p>En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 9</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois avril, à dix-huit heures trente-trois minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p>
<p>Date de convocation du conseil municipal : 23 mars 2023</p>	<p><u>Étaient présents</u> : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FOURNIER Christophe, FAYE Cyril, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.</p>
<p>Date de mise en ligne de la délibération : 6 avril 2023</p>	<p><u>Excusé-es</u> :</p> <p>BERTHAIL Éric, excusé donne pouvoir à BELZUZ Jean-Claude. DUEZ Sophie, excusé donne pouvoir à BONIN Robert.</p> <p><u>Absent</u> : KOCIOL Guillaume.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : FAYE Cyril.</p>
<p><u>Objet</u> : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable - RPQS 2022</p>	

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

La société ED-TECH a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022 de la commune de CHANCIA qui sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Robert BONIN